

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 septembre 2025

(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 23 septembre 2025.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - David LABICHE – Muriel GILLIUM - Jean-Luc STAUB - Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX - Nicolas TREILLARD - Guillaume LHERITIER - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Thi DUONG - Laurent MULLON - Laurent MARIEN - Valérie DELARUE - Carine COLLEDGE - Stéphanie MORINIERE - Candy DION - Marie MOUFFOKES - Christine COUSIN - Jean-Luc BULET - Philippe de LAPORTE

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Thierry COULON par Régis LEBAS - Nathalie MARTIN par Stéphane VILLAIN - Morgan MOREAU par David LABICHE - Manuel DOMINÉ par Laurent MULLON - Cynthia VASSORT par Muriel GILLIUM

ABSENTS : Lynda BEAUJEAN - Guillem TEXIER

Secrétaire de séance : Laurent MULLON

Présents : 22
Absents : 7
Pouvoirs : 5

Stéphane VILLAIN ouvre la séance en communiquant une information sur la campagne de traitement des moustiques tigre récemment effectuée par l'ARS sur une zone bien définie de la commune.

Christine COUSIN s'étonne que toute la population n'ait pas été avertie car les produits utilisés sont nocifs et cela peut avoir une incidence sur la santé publique. Stéphane VILLAIN approuve cette remarque.

Stéphane VILLAIN revient sur le déplacement d'une importante délégation en Pologne pour le 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Skierniewice. Il ajoute que ce jumelage est une aventure humaine, culturelle et représente un acte de paix et de fraternité.

Il poursuit avec la 7^{ème} édition de la Balade Gourmande qui a rencontré un franc succès avec 500 participants cette année et 40 bénévoles.

Muriel GILLIUM souhaite revenir sur les 2 animations qui ont eu lieu le week-end du 20 septembre dernier, à savoir le « Cinéma de Plein Air » avec 240 participants et « Chatel en Jeux » avec une fréquentation de 2 200 participants qui a permis de récolter environ 4 600€.

Stéphane VILLAIN procède à l'appel des élus et fait approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 28 août 2025.

1-BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 1/2025

Code nomenclature : 7.1.2.

Pour donner suite à l'approbation des comptes administratifs et de gestion 2024, il est nécessaire de procéder à un ajustement du Budget Principal de la commune et à certaines modifications de crédits.

Pour la section de **fonctionnement** :

Au total, la **section de fonctionnement** sera créditée de **245 000 €**.

Pour la section d'**investissement**,

Au total, la section d'**investissement** sera réduite de **80 000 €**.

Le Conseil municipal unanime, approuve la décision modificative du Budget Principal n°1/2025 ainsi proposée.

2-BUDGET COMMERCIAL BEAUSEJOUR - DECISION MODIFICATIVE 1/2025

Code nomenclature : 7.1.2.

Par délibération en date du 9 décembre 2024, le Conseil municipal a validé les admissions en non-valeur et créances éteintes pour un montant de 819.93 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative du Budget Commercial Beauséjour n°1/2025 ainsi proposée.

3-BUDGET ANNEXE ANGOUTE 3 - DECISION MODIFICATIVE 1/2025

Code nomenclature : 7.1.2.

Pour donner suite à l'approbation des comptes administratifs et de gestion 2024, il est nécessaire de procéder à un ajustement du Budget Annexe de la Colline d'Angoute 3 comme suit :

Pour la section de **fonctionnement** :

Au total, la **section de fonctionnement** sera créditée de **244 028.78 €**.

Pour la section d'**investissement**,

Au total, la section d'**investissement** s'équilibre **244 028.78 €**.

Le Conseil municipal unanime, approuve la décision modificative n°1/2025 du Budget Annexe de la Colline d'Angoute 3 ainsi proposée.

4-AVENUE DE LA FALAISE ET IMPASSE DES MOTTINES - CONVENTION AVEC LE SDEER POUR LES TRAVAUX PREALABLES A LA DISSIMULATION DU RESEAU TELECOM

Code nomenclature : 8.3.1

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDEER pour la réalisation des travaux de génie civil préalables à l'enfouissement des réseaux télécom et fibre.

5-OBJET – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE CHÂTEL (CMJC)

Code nomenclature : 8.1.5

L'évolution proposée vise à :

- Consolider le fonctionnement du CMJC à partir de l'expérience acquise ;
- Favoriser une meilleure représentativité des jeunes Châtelailonnais ;
- Adapter la durée et l'organisation du mandat pour donner plus de continuité et d'efficacité aux projets.

Le Conseil municipal unanime, adopte le règlement intérieur du CMJC modifié.

6-TELEPHONIE FIXE ET MOBILE – CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA MAIRIE ET LE CCAS

Code nomenclature : 1.5.1.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide les termes de la convention à conclure avec le CCAS dans le cadre du partenariat financier portant sur la téléphonie fixe et mobile ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents s'y rattachant.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisés, Stéphane VILLAIN informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 27 octobre 2025 à 18h30.

Il lève la séance à 19h16.

Le secrétaire de séance



Laurent MULLON

Le Maire,



Stéphane VILLAIN